



Contrat de travail erroné

Par **Visiteur**, le **05/01/2021** à **17:38**

Bonjour,

Je suis actuellement au Portugal pour du travail, dans un callcenter plus précisément. Sur mon contrat il est stipulé que je suis engagée en tant que customer service or ce n'est pas du tout ce que je fais. Je vends une assurance. Est-ce légal ? Ont-ils le droit de me menacer de me mettre un avertissement pour manque de resultat ? Alors que dans mon contrat il n'y a aucune mention de ces sois disant résultats. Y-a-t-il des lois européennes sur le travail qui régisse ce type de contrat ?

Merci par avance pour toutes informations que vous pourriez me fournir.

Par **Visiteur**, le **05/01/2021** à **20:33**

Bonjour

Vous êtes Customer Service...

Representative, agent, manager ?

Le vente fait en général partie des attributions.

Par **Tisuisse**, le **06/01/2021** à **07:43**

Bonjour,

Si vous avez signé votre contrat au Portugal, c'est la législation portugaise qui s'applique, pas la législation française. Voyez donc un avocat portugais.